

La lettre de

L'OBSERVATOIRE

Ile-de-France

des risques travaux sur réseaux

n°17
Décembre 2018

ÉDITO



C'est avec beaucoup d'émotion que j'écris ces mots pour rendre hommage à Denis Roynette, Président de l'Observatoire National DT-DICT. Denis nous a quitté début septembre 2018 après un long combat contre la maladie.

J'ai eu le plaisir et la chance de côtoyer Denis pendant près de dix ans, ensemble nous avons participé aux travaux du Ministère pour l'élaboration et l'application du décret anti-endommagement des réseaux du 5 octobre 2011. En alliant nos compétences, Denis en tant que représentant GRDF et moi comme entrepreneur de Travaux Publics, nous avons participé à des centaines de réunions pour co-construire une communication adaptée et préventive auprès du personnel des exploitants, des

entreprises de travaux et des responsables de projet.

À aucun moment, Denis n'a fait valoir sa position d'exploitant de réseaux sensibles pour nous imposer ses idées à nous entrepreneurs, dans chacun de nos échanges le dialogue était privilégié et le consensus trouvé. Si certaines discussions ont pu être âpres, nous sommes arrivés à des résultats qui ont permis d'enregistrer une baisse de près de 60% des incidents depuis 2005 sur les réseaux sensibles en Île-de-France.

Il y a deux ans, Denis a pris la présidence de l'Observatoire National DT-DICT en poursuivant le dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs et toujours avec le souci premier de faire évoluer et d'améliorer les textes officiels. En tant que Président, il a mis en place un groupe de projet, le GP1, pour permettre aux observatoires régionaux de s'exprimer, d'échanger leurs idées, de partager des initiatives locales et les bonnes pratiques.

Denis, mon ami, merci pour ton implication, ton sourire permanent et tes convictions que tu nous as transmis.

Benito BRUZZO

Président de l'Observatoire IDF des Risques Travaux sur Réseaux

FLASH

Sortie du nouveau Fascicule 2 dit « Guide technique » applicable au 1^{er} janvier 2019 !

Cette nouvelle version, applicable au 1^{er} janvier 2019, prend en compte le retour d'expérience de 6 ans d'application de la réglementation et d'utilisation du guide ainsi que les impacts des dernières évolutions réglementaires. Les principales modifications portent notamment sur l'approche des canalisations isolées visibles sous tension, l'obligation d'utiliser la méthode électromagnétique en mode actif avec raccordement direct pour identifier les câbles électriques, le géoréférencement, « les techniques à ciel ouvert », l'ajout des digues en cas d'endommagement.

Pour rappel ce guide technique comprend 66 fiches pratiques que vous pouvez télécharger et utiliser sans modération en vous connectant sur le site www.observatoire-national-dt-dict.fr, alors n'hésitez pas !



Dernière minute !

Parution du décret relatif à l'évolution de la procédure de réponse aux DT

Le 24 octobre dernier le Journal Officiel a publié le décret n° 2018-899 du 22 octobre 2018. Il prévoit principalement une modification substantielle de la procédure de réponse aux DT pour les exploitants ne disposant pas de plans conformes et sera applicable au 1^{er} janvier 2020. L'arrêté d'application a été publié le 30 novembre 2018. Nous reviendrons plus en détail sur ces évolutions dans notre prochaine Newsletter.



Recrudescence des incidents sur réseaux - RTE

RTE a observé sur l'année 2018 une recrudescence des amorçages des lignes aériennes par des engins de levage. RTE a entamé une réflexion pour sensibiliser les opérateurs conduisant les engins de levage pour les sensibiliser aux risques électriques et leur rappeler les bons réflexes :

- Avant tout projet de travaux, consultez le guichet unique sur reseaux-et-canalisation.ineris.fr afin de connaître les exploitants de réseau concernés par l'emprise de vos travaux.
- Étudiez avec l'aide de vos gestionnaires de réseaux (Enedis, RTE) les principales mesures de prévention à prendre
- Ne jamais circuler avec la benne, le bras de son engin de levage levé
- Éviter de charger et décharger du matériel sous une ligne
- Ne pas changer le niveau du sol sous la ligne en décaissant ou en effectuant des opérations de remblaiement
- Toujours faire une DICT pour réaliser des opérations de levage à proximité d'une ligne aérienne
- N'effectuez pas vos travaux la nuit

Rappel : il n'est pas nécessaire de toucher une ligne électrique pour créer un arc électrique. Un arc électrique se crée dès qu'on engage les distances de sécurité. Respecter la distance des 5 mètres vous protège.



Pour plus d'information consulter le site electricite-prudence.fr et la [fiche balise de sécurité](#).

Pour toute demande de sensibilisation aux risques électriques dans vos entreprises, auprès de vos opérateurs, contacter Mme LOUVET, chargée d'affaires technique pour RTE.

lilias.louvet@rte-france.com

Incident majeur survenu dans une commune du Val d'Oise sur une canalisation gaz acier de 104MM sous 4 Bars de pression

En Juin 2018, une entreprise francilienne réalise un réseau d'assainissement pour un client privé sous DT-DICT. Dans ce cadre, l'entreprise réalise le marquage piquetage des réseaux, et l'ensemble des employés sur chantier sont titulaires de l'AIPR après avoir suivi une formation en 2017. L'opération de travaux se déroule sans aucun problème.

En septembre 2018, une anomalie est détectée sur la canalisation d'assainissement. Le Maître d'Ouvrage demande alors à l'entreprise d'intervenir à nouveau. Le chef d'entreprise demande à la même équipe qui a réalisé les travaux en juin de reprendre le chantier. Le conducteur de travaux fait à nouveau les DT-DICT. Le chef de chantier décide de ne pas faire le marquage piquetage estimant connaître parfaitement la position des réseaux ceux-ci étant identiques à la première intervention.

Pour réaliser l'intervention, une pelleuse avec une benne preneuse est louée pour dégager une conduite gaz de distribution acier

diamètre 104mm. Le chef de chantier, titulaire du CACES conduit l'engin. Avec la benne preneuse il décide de terrasser au plus près du tuyau connaissant exactement sa position en XYZ. Or, en refermant la benne preneuse, la canalisation est touchée et se perce. Cet incident a pour conséquence de couper l'accès à 750 usagers, le chantier est arrêté.

In fine, le montant de la réparation et l'intervention auprès des usagers pour la remise en service s'élève à 18 000 euros. Pour l'entreprise, avec l'arrêt de chantier c'est un coût total de près de 25 000 euros. Les encadrants du chantier ont reçu une mesure disciplinaire pour faute lourde avec mise en danger de la vie d'autrui et non-respect des consignes de sécurité.

Cet incident nous rappelle qu'il ne faut jamais se soustraire aux consignes de sécurité : à moins de 50 cm, dans la zone d'incertitude le réseau doit être dégagé avec précaution en employant des méthodes douces conformément aux préconisations du guide technique. En préalable, il faut s'assurer de la réalisation du marquage-piquetage et le maintenir pendant toute la durée des travaux.

Benito BRUZZO

Président de l'Observatoire IDF des Risques Travaux sur Réseaux

COUP DE PROJECTEUR

Ausein de l'entreprise MEDINGER, nous réalisons des 1/4h Sécurité sur les réseaux. Les retours de DICT sont visés systématiquement (échelles du plan, anomalies,...) ce qui évite à nos chefs de chantier de travailler avec des plans illisibles. La qualité des fonds de plans reste toutefois un problème, notamment pour les chantiers en site non urbanisé, faute d'éléments visibles, repérables sur le terrain.

La réalisation de nos travaux par engins mécaniques reste monnaie courante. À la fois, les délais et les prix imposés par le marché ne sont pas compatibles avec une réalisation manuelle des chantiers. Nous adoptons, toutefois, une technique d'approche sécurisée. Après enlèvement de la couche de roulement par engin mécanique, nous réalisons systématiquement des sondages manuels, par couches successives et peu épaisses, qui permettent de s'assurer de l'absence de réseaux. L'engin peut ainsi dégager la zone sondée, sous la direction du suiveur, qui dirige les manœuvres de l'engin. Cette technique de terrassement mariant sondages manuels préalables et intervention d'engins de terrassement, qui

nous avait été présentée par GRDF, permet de concilier sécurité et efficacité.

Les arrêts de chantier restent, pour nos équipes, insuffisamment pratiqués et restent un point d'amélioration : nos équipes de chantier ont, en effet, l'habitude bien ancrée de s'adapter aux contraintes d'exécution rencontrées.

Enfin, en tant que membre de l'Observatoire Île-de-France sur les Réseaux, nous notons une baisse très nette des incidents depuis 2012. Nous enregistrons toutefois, actuellement un palier. Et concernant le Comité de Concertation, l'obligation de se concerter au niveau local qui a été instituée par l'Observatoire, fait que nous n'avons plus de dossiers contentieux, ce qui est dommage ; l'objectif était d'assurer un partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Valérie MEDINGER

*Membre de l'Observatoire IDF
des Risques Travaux sur Réseaux*

INFORMATIONS

Retour sur l'Assemblée Générale de l'Observatoire National DT-DICT

Le 8 octobre dernier s'est tenue l'assemblée générale de l'Observatoire National DT-DICT, session endeuillée par la disparition de son Président Denis Roynette, auquel un hommage émouvant a été rendu en ouverture.

Pour rappel, l'Observatoire National DT-DICT a été créé à l'occasion de la réglementation de 2012, pour permettre à tous les acteurs de notre secteur (MOA, MOE, Entreprises de travaux, Sociétés prestataires...), d'échanger sur les difficultés, les retours d'expérience et les bonnes pratiques vécues en région, et de mener des actions d'information et de sensibilisation sur la réglementation.

La matinée a été consacrée au partage des avancées des 7 groupes de travail :

- **GP1 : « Communication »** – Nombreux contenus utiles produits par le GP (affiches, fiches pratiques...), et consultables sur le site www.observatoire-national-dt-dict.fr, site qui fera « peau neuve » dès la fin 2018,
- **GP2 : Indicateurs** où il ressort que le taux de dommages continue à s'améliorer légèrement,
- **GP4 : Dématérialisation** dans lequel des travaux sur un geostandard des réseaux ont été lancés, et devraient permettre une validation courant 2019.
- **GP5 : Guichet unique** avec le projet « 100 % Zio » et changement de référentiel IGN qui verra le jour en 2019,
- **GP7 : Investigations complémentaires**, au cœur du sujet des aménagements réglementaires à venir !
- **GP8 : « Guide d'application de la réglementation »**, travail en cours de



révision de l'ensemble des fascicules pour tenir compte des modifications réglementaires.

- **GP9 : QCM AIPR**, intégration de questions en vue de permettre une passerelle « opérateur » vers la partie théorique de l'HF-BF ; intégration du référentiel de compétences IPR dans ceux de l'enseignement relevant de l'Éducation Nationale.

Afin d'aider à la rédaction des clauses techniques et financières ainsi que les clauses des marchés de prestations intellectuelles d'ingénierie et de MOE dans les DCE un GP10 a été créé.

L'après-midi a été quant à lui, consacré à des tables rondes sur deux thèmes fortement porteurs, le PCRS, et des retours d'expérience très riches des OR sur des actions de formation, de communication ou de prévention des risques (balises sécurité, sujet présenté par l'OR IDF).

Nous ne manquerons pas de revenir sur ces thèmes importants, et dans l'attente, n'hésitez pas à vous connecter sur le site de l'Observatoire !

Tamara LEYLAVERGNE

*Présidente de Protys
& Membre du Conseil d'Administration
de l'Observatoire National DT-DICT*

Présidence de l'Observatoire National DT-DICT

Notre Observatoire francilien des risques travaux sur réseaux est honoré de la nomination de Georges LE CORRE à la présidence de l'Observatoire National DT-DICT. En effet, Georges LE CORRE a rejoint l'Observatoire francilien en 2013 en tant que représentant de l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France), depuis deux ans il anime localement le groupe communication qui produit l'ensemble des supports pédagogiques de notre Observatoire.

Membre de l'Observatoire National, Georges LE CORRE y assure l'animation du GP9 et participe de manière très active à différents groupes de travail.



Georges mérite largement cette nomination par sa force de caractère, ses propositions constantes d'amélioration, sa veille normative et réglementaire sur l'évolution de la réglementation anti-endommagement.

Benito BRUZZO

*Président de l'Observatoire IDF des Risques
Travaux sur Réseaux*

AGENDA - À venir prochainement...

Rendez-vous de l'Observatoire Île-de-France des risques travaux sur réseaux

- > Jeudi 14 mars 2019 à 9h exceptionnellement dans les locaux de Protys
- > Jeudi 13 juin 2019
- > Jeudi 19 septembre 2019
- > Jeudi 12 décembre 2019

Toutes ces réunions auront lieu au siège de l'Observatoire IDF des DT-DICT, au 9 rue de BERRI, 75008 PARIS à 9h30. Elles seront toutes suivies d'un Comité de Concertation.

Pour plus d'informations :

Secrétariat de l'Observatoire
Tél : 01.47.66.01.23
Fax : 01.47.66.10.39
Mail : i.lepotier@fntp.fr
Restez informé, rejoignez-nous sur Twitter : @OBSIDF_dtldict

À noter :

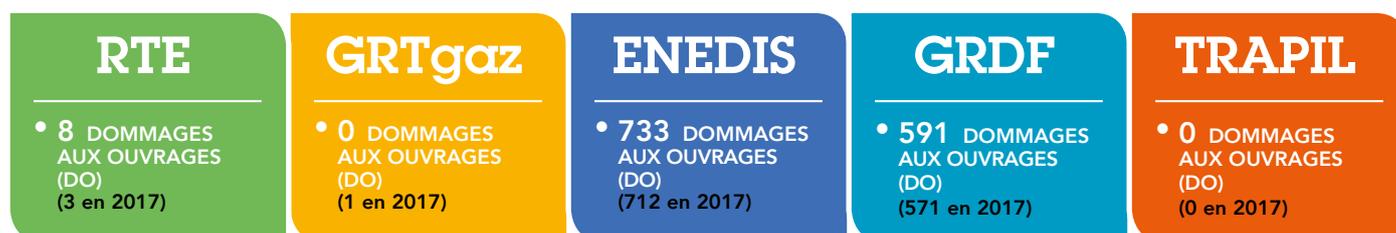
- > Le prochain Forum annuel de l'Observatoire aura lieu le mercredi 20 mars 2019 à la Maison des Travaux Publics – 3, rue de Berri 75008 PARIS

CHIFFRES CLÉS

Évolution des déclarations en Île-de-France – comparaison de janvier à novembre 2018 VS de janvier à fin novembre 2017

CUMUL A FIN 11/2018 VS CUMUL FIN 11/2017		CUMUL A FIN NOVEMBRE 2018 VS CUMUL A FIN NOVEMBRE 2017								
		Département	75	77	78	91	92	93	94	95
ATU	4 %	ATU	15 %	5 %	11 %	2 %	22 %	- 9 %	- 4 %	0 %
DC	7 %	DC	- 11 %	5 %	19 %	9 %	5 %	7 %	12 %	15 %
DICT	3 %	DICT	- 19 %	- 1 %	11 %	0 %	16 %	7 %	7 %	9 %
DT	5 %	DT	- 20 %	0 %	16 %	9 %	15 %	2 %	16 %	9 %
TOTAL	5 %	TOTAL	- 13 %	2 %	15 %	5 %	12 %	4 %	10 %	10 %

Données en Île-de-France sur les endommagements de réseaux de janvier à fin novembre 2018 en comparaison avec 2017



QCM : Résultats en Île-de-France de janvier à Novembre 2018 par les centres d'examens ayant signé un protocole avec l'Observatoire IDF des DT-DICT

